

Formation marchandises dangereuses IATA 7.1 expéditeur limitée aux piles et batteries au lithium

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Fonction IATA 7.1 adaptée aux piles et batteries au lithium. Formation par compétences, validité 24 mois.

- Expéditeurs, préparateurs et transitaires qui préparent uniquement des envois de piles et batteries au lithium par voie aérienne

Le guide IATA de formation permet d'adapter la formation de l'expéditeur aux seules marchandises qu'il prépare.

Pré-requis

Français lu / parlé / écrit

Objectifs pédagogiques

- Classer les piles et batteries au lithium ionique et au lithium métal, seules, emballées avec un équipement ou contenues dans un équipement.
- Appliquer les instructions d'emballage, y compris la limitation de l'état de charge en vigueur.
- Marquer et étiqueter les colis.
- Établir les documents de transport.
- Appliquer les divergences des États et des exploitants.
- Connaître les responsabilités de l'expéditeur et les procédures d'urgence.

Description / Contenu

Formation IATA 7.1 pour les expéditeurs et transitaires qui envoient uniquement des piles et batteries au lithium par avion : classement, emballage, étiquetage et documents.

Modalités pédagogiques

A la fin du stage, chaque participant est soumis à un test de connaissances. Sa réussite à 80% ou plus de bonnes réponses, permet l'obtention du Certificat correspondant accrédité par IATA Montréal, conformément à la Directive de l'Annexe

18 de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Si le résultat est supérieur ou égale à 60% mais inférieur à 80% de bonnes réponses, le stagiaire pourra effectuer un complément de formation et le test numéro 2.

Si la note obtenue est inférieure à 60%, le stagiaire devra repasser un stage complet.

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique / tableau / paperboard / Manuel contenant les textes IATA

Cahier d'exercices / Emballages MD / Etiquettes MD



Ordinateur, vidéoprojecteur.
Livret stagiaire et manuel IATA DGR
Exercices pratiques
Mémo DGR remis à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation et de suivi

Test de connaissance écrit avec note minimale de validation fixée à 80% de réussite
Un certificat de réussite est délivré à l'issue du stage si la note est supérieure ou égale à 16/20

Validité : 24 mois. Le recyclage se fait avant la fin de cette période. S'il est suivi dans les 3 derniers mois de validité, la nouvelle validité de 24 mois part de l'échéance précédente.

Formation et évaluation fondées sur les compétences (CBTA), conformément à la section 1.5 de la réglementation IATA et à l'édition en vigueur du DGR.

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Instructeurs agréés IATA et/ou répondant aux critères énoncés au paragraphe 1.5.6 du manuel DGR (62ème édition)

09/10/2026